CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

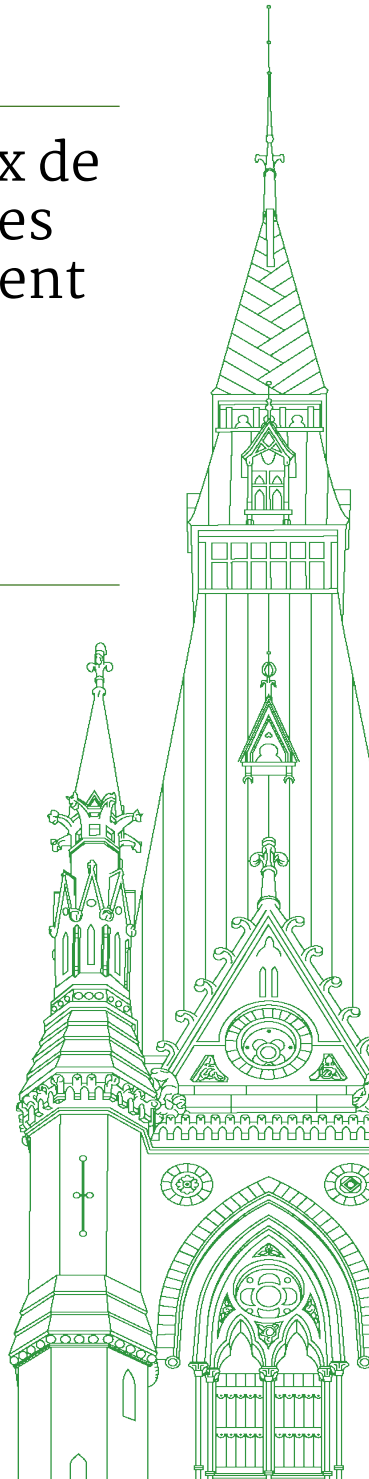
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 026

Le lundi 2 novembre 2026



Président : Fayçal El-Khoury

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 2 novembre 2026

● (1530)

[*Français*]

Le président (Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

[*Traduction*]

Bienvenue à tous.

Bienvenue à la 26 e réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) et à la motion adoptée par le Sous-comité le lundi 5 octobre 2026, le Sous-comité se réunit aujourd'hui pour tenir une séance d'information sur la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes ukrainiennes dans le contexte du conflit russo-ukrainien.

La réunion se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

J'aimerais aussi mentionner que la réunion d'aujourd'hui se déroulera dans trois langues. En plus de nos deux langues officielles, l'anglais et le français, des services d'interprétation en ukrainien seront offerts afin que nos témoins puissent s'exprimer dans leur propre langue et qu'elles se sentent bien accueillies.

Je tiens également à saluer et à remercier notre équipe dévouée d'interprètes de leur contribution inestimable au bon déroulement de nos délibérations.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons Mme Olesia Bondar, féministe, militante pour les droits des femmes et directrice du Fonds ukrainien pour les femmes; Mme Alisa Kovalenko, cinéaste documentaire ukrainienne primée, défenseure des droits de la personne et membre de SEMA Ukraine et du réseau international SEMA; et Mme Halyna Zhukovska, référente principale du Commissaire gouvernemental à la politique du genre. Toutes trois témoignent à titre personnel.

Nous accueillons également Mme Olha Perunova, représentante officielle du Service de surveillance du respect des droits de la personne au ministère des Affaires internes de l'Ukraine.

Vous aurez un maximum de cinq minutes pour faire vos déclarations préliminaires, après quoi nous passerons aux questions. Chacune de nos distinguées invitées disposera de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire.

J'invite maintenant Mme Alisa Kovalenko à prendre la parole pour cinq minutes afin de faire une déclaration préliminaire.

Bienvenue. La parole est à vous.

● (1535)

Alisa Kovalenko (cinéaste documentaire ukrainienne primée, défenseure des droits de la personne et membre de SEMA Ukraine et du réseau international SEMA, à titre personnel): Merci beaucoup.

J'ai préparé mon discours en anglais. Je suis heureuse de m'adresser à vous, collègues anglophones.

Aujourd'hui, je voudrais vous parler d'espoir. Je voudrais vous raconter une histoire d'espoir qui s'étend sur près de 12 ans, un parcours qui est passé d'un silence total à l'expression de voix, puis à la collectivité, et enfin à une lutte collective pour la justice. J'ai été témoin de cette transformation de l'intérieur.

En 2014, au début de l'agression russe dans le Donbass, j'avais 26 ans. Jeune cinéaste documentaire, je me suis rendue dans le Donbass pour rendre compte du début de l'agression russe. J'ai été capturée et violée par un officier russe. Lorsqu'il m'a relâchée, il m'a dit que je devais être reconnaissante de ne pas avoir été exécutée.

Pendant près de deux ans, j'ai gardé le silence sur ce qui m'était arrivé. Je ne voulais pas faire peser ce fardeau sur les épaules de ma famille, des personnes que j'aimais. Cependant, lorsque l'on subit un traumatisme, on ne peut pas simplement décider de l'oublier pour qu'il disparaisse. Lorsque j'ai pris conscience que je revivais chaque nuit le moment où j'avais été capturée, le moment où j'avais survécu à la violence, j'ai décidé de m'exprimer publiquement. Lorsque j'ai témoigné devant une grande organisation de défense des droits de la personne en Ukraine, j'ai demandé si de nombreuses autres femmes avaient témoigné avoir survécu à des violences sexuelles liées au conflit, à des violences causées par l'agression russe en Ukraine. On m'a répondu que j'étais la première.

À ce moment-là, j'ai compris qu'il existait un immense mur de silence et de stigmatisation en Ukraine. Il y avait beaucoup de survivantes, mais personne n'osait parler. Personne ne trouvait en soi le courage de s'exprimer.

Deux ans plus tard, en 2019, j'ai reçu un message d'une autre femme qui avait elle aussi survécu à la captivité et aux violences sexuelles dans le Donbass. Il s'agit d'Iryna Dovgan. Elle et le Dr Denis Mukwege, figure de proue mondiale de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, ont décidé de contribuer au rassemblement des survivantes ukrainiennes, de les aider à se réunir, à se soutenir mutuellement et à lutter pour obtenir reconnaissance et justice.

Je me suis rendue à cette réunion. Ce fut le début d'un vaste et important mouvement de survivantes en Ukraine. Pour la première fois, je ne me sentais plus seule ni isolée. J'ai également découvert la force de la sororité et de la solidarité. Je suis restée au sein de cette communauté qui, plus tard, est devenue SEMA Ukraine, notre première organisation ukrainienne dirigée par des survivantes.

Dès le début, nous avons compris à quel point il était important de nous battre pour obtenir une reconnaissance dans notre propre pays, car en 2019, aucune information sur les cas de violence sexuelle liée au conflit survenus à la suite de l'agression russe dans le Donbass n'avait été officiellement enregistrée par la police nationale ou par le bureau du procureur général.

Les survivantes sont devenues des porteuses de changement. Nous avons fait pression sur le bureau du procureur général de l'Ukraine pour qu'il ouvre des enquêtes sur 11 cas de femmes qui ont survécu à des violences sexuelles liées au conflit. Le mien en faisait partie. Ce fut un tournant important. Les survivantes, autrefois victimes invisibles et silencieuses, sont devenues des actrices du changement.

Après l'invasion à grande échelle de 2022, SEMA Ukraine a commencé à venir en aide aux nouvelles victimes, tandis que nous constations l'ampleur dévastatrice des atrocités commises par les forces russes. En tant que documentariste, j'ai estimé qu'il était essentiel d'utiliser le cinéma documentaire comme un outil pour faire entendre la voix des survivantes et d'employer le langage cinématographique comme un pont vers l'empathie et comme un moyen de préserver la mémoire.

● (1540)

D'autres survivantes et moi avons commencé à travailler à un documentaire intitulé *Traces*. *Traces* est devenu bien plus qu'un documentaire. C'est un porte-voix pour la défense des droits, la solidarité et la justice.

Plus tôt cette année, le film a été présenté pour la première fois à la Berlinale, l'un des plus grands festivals de cinéma au monde. Ce qu'il faut retenir, c'est que la salle était pleine. Il y avait 800 personnes. À la fin du film, tout le monde s'est levé et nous avons eu droit à une longue ovation debout. J'étais aux côtés d'autres survivantes qui avaient participé au film et livré leur témoignage. J'ai vu des larmes dans les yeux des spectateurs, mais je n'y ai pas lu de pitié. J'y ai vu beaucoup d'admiration et de respect.

À mon sens, ce changement de discours a été un signe important: les gens ne voient plus les survivantes comme de simples victimes invisibles, souffrantes et silencieuses, ni comme de simples témoins d'atrocités, mais comme des personnes capables de changer la réalité qui les entoure, capables de se battre pour la justice. Ils ont également pu sentir que cette communauté peut être source de force et que la sollicitude peut être une forme de résistance.

En septembre, *Traces* a été sélectionné pour représenter officiellement l'Ukraine aux Oscars. Aujourd'hui, quand je repense à ce parcours, j'y vois de l'espoir, car pour moi...

Le président: Excusez-moi, madame. Je vous ai accordé deux minutes supplémentaires. Pourriez-vous conclure?

Alisa Kovalenko: D'accord.

Le président: Je dois être équitable, afin que chacune des autres intervenantes dispose de sept minutes au lieu de cinq.

Merci. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

Alisa Kovalenko: Je termine. Merci beaucoup. Merci de me l'avoir rappelé.

Quand je repense à ce parcours, il est en fait paradoxal que, aujourd'hui, dans ces circonstances, malgré une invasion à grande échelle, les nombreuses atrocités qui sont encore commises en Ukraine et la terreur qui s'intensifie dans les villes ukrainiennes, nous ayons aussi de quoi être fiers.

Le président: Merci.

Je voudrais maintenant inviter Mme Halyna Zhukovska à prendre la parole pendant sept minutes.

Halyna Zhukovska (référente principale du Commissaire gouvernemental à la politique du genre, à titre personnel): [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi*:]

Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, distingués participants. Permettez-moi de vous remercier de me donner aujourd'hui l'occasion de participer à la réunion du Comité. Je suis reconnaissante envers le peuple canadien, qui continue de soutenir l'Ukraine dans sa lutte contre la Fédération de Russie.

Je suis une représentante du gouvernement et j'aimerais donc parler très brièvement des mesures prises par le gouvernement ukrainien.

Au cours de l'invasion à grande échelle, l'Ukraine est devenue l'un des premiers pays au monde à apporter du soutien aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits. Cette action a débuté de façon systématique en 2022, lors de la signature de l'accord entre le gouvernement ukrainien et l'ONU visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits.

Dans ce cadre, le gouvernement a créé un groupe de travail interministériel. Aujourd'hui, plus de 120 organisations et représentants participent à ce groupe de travail, dont 40 % sont des organisations internationales et des organisations de la société civile.

Nous travaillons à la mise en œuvre du programme-cadre et nous avons un plan de mise en œuvre. J'ai actuellement des versions ukrainienne et anglaise de ce plan, ainsi qu'un rapport sur les résultats de nos travaux pour 2025. Je serais ravie de vous les transmettre à la fin de notre rencontre.

En ce qui concerne les mesures concrètes que nous avons prises, après 2024, nous avons commencé à travailler activement à la rédaction de la loi sur les réparations provisoires d'urgence, qui a ensuite été adoptée. Puis, nous avons entamé des discussions avec des organisations internationales au sujet de ces réparations.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Dans le cadre de ce projet, 1 208 personnes ont été reconnues comme des victimes de violences sexuelles liées au conflit. Parmi elles, 819 sont des hommes, 362 des femmes, 20 des filles et 7 des garçons. Toutes ces personnes ont reçu 3 000 euros à titre de réparations provisoires.

Le pays dispose d'un système et d'une structure de base sur lesquels il peut s'appuyer et il compte des gens qui sont capables de s'occuper des réparations provisoires. Malheureusement, nous n'avons pas les ressources financières nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la loi. C'est pourquoi nous faisons appel à vous, députés, pour que, si vous en avez l'occasion, vous souteniez l'Ukraine à cet égard, afin que les personnes qui ont été victimes de violences sexuelles liées au conflit puissent se sentir soutenues et savoir que leur voix est réellement entendue. Vous venez d'entendre le témoignage de Mme Kovalenko et vous pouvez comprendre à quel point c'est important pour nous tous.

Je vous remercie de votre attention. Si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre une fois que nous aurons toutes fait nos déclarations préliminaires.

Merci.

● (1545)

Le président: Merci.

J'aimerais inviter Mme Olha Perunova à prendre la parole.

Olha Perunova (représentante officielle, Service de surveillance du respect des droits de la personne, Ministère des Affaires internes de l'Ukraine): [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Merci, monsieur le président.

Bonjour, distingués députés.

Tout d'abord, je tiens à remercier votre pays pour le soutien qu'il apporte au nôtre et pour la position forte qu'il adopte à notre égard.

C'est la première fois que je viens au Canada, la toute première fois de ma vie, et je tiens à dire que ma présence ici et l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous constituent un événement extrêmement important dans ma vie.

En tant que représentante de la police nationale et du ministère des Affaires internes, je voudrais attirer votre attention sur plusieurs aspects des activités de notre organisme d'application de la loi et sur le rôle important qu'il joue dans l'enregistrement d'informations sur les crimes de guerre et le constat de ces crimes.

Dès les premiers jours de l'invasion à grande échelle, la police a été pleinement mobilisée. Elle intervenait sur l'ensemble des territoires occupés. Les représentants de la police et les agents, ainsi que les militaires, sont vraiment les premières personnes qui entrent en contact avec la population sous occupation.

Leur principal rôle est d'agir en tant que membres de groupes mobiles d'intervention rapide, formés et professionnels, capables de communiquer avec la population afin de recueillir des informations sur les crimes commis et d'instaurer un climat de confiance au sein de ces collectivités qui ont été libérées de l'occupation.

Nous créons les groupes spécialisés. Ils comprennent des spécialistes de la prévention chez les jeunes, des psychologues, des enquêteurs et d'autres représentants d'unités opérationnelles qui ont suivi une formation en communication. Ils travaillent auprès de la population et ils ont collaboré avec plus de 700 villes pour recueillir et établir les faits au sujet de chaque personne qui a subi les violences.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers le gouvernement du Canada. En 2022, vous avez soutenu notre initiative visant à créer une formation en ligne destinée aux policiers afin qu'ils puissent améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Nous n'étions pas tous préparés à la guerre. Elle a en effet été assez inattendue et cette formation s'est avérée inestimable pour nos policiers. C'est grâce au Canada que ce cours en ligne sur la communication a pu être mis en place et il est très efficace. Je tiens à vous en remercier.

J'ai été l'une des coordonnatrices du cours. Je l'ai moi-même suivi. J'ai pu constater les résultats et j'ai entendu les commentaires positifs des policiers qui l'ont suivi. Il aide vraiment les gens à acquérir de nouvelles compétences dont nous n'avions pas besoin auparavant.

Par ailleurs, nous continuons à recueillir des informations. Nous avons aménagé 12 salles d'entretien au sein du service de la police nationale, ce qui constitue pour nous une grande réussite, car les entretiens avec les gens sont l'un des moments les plus importants de la communication avec les victimes. L'aménagement, l'atmosphère et tout ce qui entoure ces entretiens doivent aider la personne à parler calmement et franchement de ce qu'elle a vécu.

Le travail de la police se poursuit. Nous travaillons de concert avec d'autres acteurs pour faire tout ce qui nous est possible. Nous collaborons avec le bureau du procureur et les services de sécurité ukrainiens, en veillant à ce que l'on réunisse des informations sur chaque cas et à ce que toutes les victimes reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

Merci beaucoup.

● (1550)

Le président: Merci, madame Perunova.

Je voudrais maintenant inviter Mme Olesia Bondar à prendre la parole. La parole est à vous, madame.

Olesia Bondar (féministe, militante pour les droits des femmes et directrice du Fonds ukrainien pour les femmes, à titre personnel): [*Le témoin s'exprime en ukrainien. L'interprète donne la traduction suivante:*]

Merci beaucoup.

Je ne peux m'empêcher de me joindre à mes collègues pour remercier le peuple canadien de son soutien continu à l'Ukraine dans divers domaines.

Je représente le Fonds ukrainien pour les femmes. Je suis très heureuse de parler du soutien du Canada aux femmes et du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Cela nous aide à opérer des changements systémiques et à être ici au Canada pour vous parler.

En ce qui concerne l'ordre du jour, j'aimerais vous faire part aujourd'hui de deux autres statistiques.

Mes collègues ont déjà dit que 1 208 victimes de violences sexuelles liées au conflit ont demandé une réparation d'urgence provisoire, mais que seulement 410 de ces cas ont été documentés. Et ce, malgré le fait que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a documenté 984 cas de violence sexuelle liée au conflit. Cet écart signifie que le sujet des violences sexuelles liées au conflit demeure tabou en Ukraine et que les victimes restent silencieuses sur les crimes commis par la Russie.

Comme Mme Kovalenko l'a mentionné, elle a été la première femme à en parler ouvertement. Nous comprenons qu'il y a beaucoup plus de ces personnes; elles restent simplement silencieuses.

Le nombre d'hommes victimes de violence sexuelle et fondée sur le sexe ne cesse d'augmenter. Les personnes qui reviennent de captivité signalent diverses formes de violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le sexe.

La situation est différente en ce qui concerne les femmes. Beaucoup de femmes restent dans des territoires non contrôlés ou en captivité, et on ne sait pas ce qui leur arrive. À l'heure actuelle, 494 femmes sont détenues en tant que prisonnières de guerre ou captives par la Russie. La Russie refuse systématiquement de renvoyer les Ukrainiennes, de les inscrire sur des listes d'échange ou des listes d'échange de prisonniers.

Le nombre d'organismes dirigés par des victimes augmente aussi. Actuellement, il y en a 11 en Ukraine. Deux d'entre eux sont dirigés par des femmes, et les neuf autres sont dirigés par des hommes ou des familles de victimes.

En ce qui concerne les sociétés civiles, voici ce que j'aimerais porter à votre attention.

Premièrement, les survivants demandent réparation, mais ils ne déposent pas officiellement de plaintes auprès des organismes d'application de la loi pour documenter les crimes.

Deuxièmement, les victimes sont souvent obligées d'aller chercher différents services séparément, et le soutien disponible ne répond pas toujours à leurs besoins, surtout ceux liés à l'âge et au genre. De plus, il y a peu de soutien adapté aux besoins des hommes victimes, surtout dans les organisations de la société civile qui ont plus d'expérience de travail auprès des femmes victimes. C'est pourquoi la catégorie des victimes masculines est relativement nouvelle.

Troisièmement, nous constatons que les services sont insuffisants dans les régions rurales et touchées par la guerre. Je tiens également à souligner que les organismes créés par les victimes connaissent des difficultés financières. Ils n'ont pas suffisamment de financement pour poursuivre leurs activités. Ici, nous voyons un rôle assez important pour les organisations de la société civile, surtout en ce qui concerne le mouvement des femmes, pour aider les survivantes à s'exprimer et à accéder aux services disponibles.

À l'heure actuelle, les organisations dirigées par des survivantes ne sont pas assez solides et ont donc besoin du soutien de la société civile. Elles ont besoin d'aide pour faire entendre leur voix et être représentées. Ce sont vers les organisations de femmes que les survivantes se tournent pour obtenir de l'aide, et ce sont elles qui aident à repérer les nouveaux cas.

● (1555)

C'est pourquoi il est crucial que ces organisations soient incluses dans le mouvement et que le mouvement parle en leur nom. Il est très important que les organisations dirigées par des survivantes soient fortes, qu'elles se fassent entendre et qu'elles aient accès à des plateformes internationales afin de défendre leurs intérêts dans les cas de violence sexuelle liée au conflit.

En ce qui concerne l'aide précise que le Canada pourrait apporter, je tiens à souligner que nous avons besoin que vous continuiez à faire pression sur la Russie pour qu'elle libère les prisonniers de guerre, en particulier les femmes, qu'elle ne veut tout simplement pas échanger. Nous avons non seulement besoin de plateformes internationales de défense des droits, mais nous devons aussi y avoir accès pour que les organisations dirigées par des survivantes puissent s'exprimer à partir d'elles. Il est très important pour nous d'apprendre les approches féministes en matière de soutien aux victimes. C'est là que vous pourriez vraiment nous aider.

Merci.

Le président: Merci, madame Bondar, et merci à tous nos excellents témoins. Vos propos sont vraiment touchants. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité et à vos réponses.

J'aimerais commencer par M. Mahal. Vous avez la parole pour sept minutes.

Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Comme le président l'a dit, oui, nous le pensons vraiment. Vos remarques et les histoires, en particulier celles des témoins qui les ont vécues, sont vraiment touchantes. Je tiens à vous remercier et à vous saluer d'avoir partagé vos expériences avec d'autres pays du monde, ce qui n'aurait pas été possible sans votre courage.

Je tiens également à remercier tous les défenseurs qui veillent à ce que tous ces témoins soient soutenus et à ce qu'il y ait un mécanisme et une plateforme de soutien pour toutes les victimes.

Alors que nous examinons les conditions d'une paix durable, j'aimerais me concentrer sur la façon dont les femmes touchées par cette violence peuvent contribuer à façonner les décisions qui auront une incidence sur l'avenir. Ma question est la suivante: quelles priorités les survivants veulent-ils voir prises en compte dans les discussions sur la paix, et comment le Canada peut-il contribuer à faire en sorte que leurs voix soient entendues?

N'importe qui peut répondre. Mme Halyna Zhukovska pourrait peut-être commencer.

● (1600)

Halyna Zhukovska: [*La témoin s'exprime en ukrainien l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Je vous remercie beaucoup de votre question.

La question de la voix des victimes de violence sexuelle serait intégrée aux négociations de paix. C'est l'une des tâches les plus d'actualité et l'un des objectifs les plus importants de la commissaire à l'égalité des sexes, Mme Kateryna Levchenko. Nous militons très activement en faveur de cette activité.

L'an dernier, nous avons tenu plusieurs rencontres et sessions auxquelles ont participé des gens du gouvernement et des organisations de la société civile. Nous avons formulé des recommandations sur la façon exacte d'intégrer les besoins de diverses catégories d'hommes et de femmes dans les pourparlers susceptibles d'apporter une paix durable. Nous avons déposé toutes ces propositions devant le président de l'Ukraine, Volodymyr Zelensky. Nous les avons également transmises au ministère des Affaires étrangères afin que ces questions soient prises en compte lors des négociations de paix.

Merci.

Alisa Kovalenko: Merci beaucoup de votre commentaire et de votre question.

En tant que survivante et membre d'une organisation dirigée par des survivantes depuis sept ans, je peux dire que ce soutien institutionnel souple pour les organisations dirigées par des survivantes est très important.

Au cours de mes cinq années au sein de l'organisation, mon travail a été un travail bénévole. Je n'ai reçu aucun soutien en tant que survivante. Je l'ai fait parce que c'était important pour moi et parce que j'estimais qu'il s'agissait de notre lutte collective pour la justice. Nous avons simplement besoin de cette base pour pouvoir continuer notre travail.

Nous aidons également à mettre en place cette justice fondamentale pour nos institutions d'application de la loi, parce que, premièrement, lorsque les survivants... Non, je vais le dire autrement.

Nous avons créé un programme avec des séances de sensibilisation spéciales pour les communautés des territoires libérés, qui étaient sous occupation depuis huit mois, et nous avons parlé avec les gens de ces communautés. Beaucoup de survivantes ont décidé de s'exprimer parce que nous représentions des survivantes. Nous avons eu le privilège amer de dire à ces femmes et à ces hommes que nous les comprenions et que nous avions vécu la même chose.

Avec ce genre de programme, lorsque les survivantes peuvent soutenir d'autres survivantes et les aider à aller témoigner officiellement devant la police nationale et le bureau du procureur général, il est très important de soutenir différentes initiatives qui sont faites pour les survivantes. Cela vient de l'intérieur de la communauté des survivantes, parce que nous pouvons mieux comprendre l'héritage du sujet et trouver une façon de parler avec les femmes touchées.

Il y a un autre élément très important, à savoir que les survivants peuvent être considérés non seulement comme des témoins d'atrocités, mais aussi comme des participants actifs aux mécanismes d'élaboration de la justice, devenir des experts et, comme l'a dit Mme Bondar, être invités à participer à des plateformes et à des événements internationaux et à s'exprimer non seulement pour faire part de leurs expériences, mais aussi comme des experts et des agents de changement.

● (1605)

Jagsharan Singh Mahal: Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné qu'il vous a fallu environ deux ans pour vous ouvrir et vous manifester. Compte tenu des initiatives que vous avez prises pour des organisations semblables à la vôtre, et avec l'aide de tous ces défenseurs des droits des femmes, pouvez-vous affirmer avec assurance que la situation actuelle est différente et que les gens se manifestent régulièrement, plus tôt qu'après deux ans ou plus? Y a-t-il eu une diminution du temps?

Alisa Kovalenko: Quand j'ai commencé à parler, il n'y avait personne. Aucune organisation ne pouvait m'aider et me soutenir. Je me suis sentie complètement isolée par mon traumatisme. Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'organisations dirigées par des survivants. Nous avons des institutions qui aident les organisations dirigées par des survivants.

Nous avons également du soutien au niveau étatique. Aujourd'hui, il s'agit d'un vaste écosystème dans lequel nous avons l'impression que nous pouvons au moins être entendus, mais il s'agit tout de même d'un crime très stigmatisé et silencieux. Il est particulièrement compliqué pour les femmes et les hommes de s'exprimer dans les petites villes et les petits villages. C'est pourquoi il faut aussi travailler avec les communautés de ces endroits.

Bon nombre de ces villes et villages sont situés très près de la ligne de front, de sorte que les gens vivent également dans des conditions difficiles et très différentes. Nous avons besoin de plus de programmes pour travailler avec les collectivités là-bas. Nous devons faire participer les organisations dirigées par des survivants à la collaboration avec les collectivités pour soutenir les gens et créer cette empathie dans les collectivités afin de réduire la stigmatisation là-bas, car elle est encore très répandue.

Je peux dire que, oui...

Jagsharan Singh Mahal: Mme Zhukovska voulait également ajouter quelque chose.

Halyna Zhukovska: [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

J'aimerais mentionner un aspect très important pour confirmer le fait que la voix des organismes communautaires, qui ont été mis sur pied par des victimes de violence sexuelle et sont composés de ces victimes, devrait être entendue partout dans le monde: la Russie a été mise sur une liste noire. Cela s'est produit uniquement parce que les organisations de la société civile ont été utiles. Elles se sont manifestées et leurs voix ont été comptées.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous demander, en tant que députés, de soutenir non seulement nos organisations de la société civile, mais aussi le gouvernement national ukrainien, afin que l'an prochain, la Russie reste sur la liste noire et ressente la honte de ce qu'elle a fait.

Le président: Merci.

J'invite maintenant Mme Vandenbeld à prendre la parole.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens simplement à dire, en vous écoutant toutes aujourd'hui, que nous vous admirons. Nous voyons votre force. Le fait que vous soyez ici et que vous abordiez cette question très difficile avec autant de grâce, d'empathie et de force est important. Cela a une incidence. Vous êtes sur une plateforme internationale. Je tiens simplement à le souligner.

Je sais aussi qu'il est très difficile de passer en premier. Je tiens également à le souligner, car la plupart des gens se replient sur eux-mêmes en ressentant leur douleur. Vous vous êtes tournées vers l'extérieur et vous avez veillé à ce que d'autres n'aient pas à subir la même douleur. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Madame Kovalenko, lorsque vous avez fait votre déclaration préliminaire, vous n'avez pas eu l'occasion de terminer tout ce que vous vouliez dire. Il me reste environ six minutes et demie. Je vous cède mon temps de parole. Veuillez dire tout ce que vous voulez dire. Le monde entier vous écoute. Les Canadiens vous écoutent, alors prenez le reste de mon temps.

Alisa Kovalenko: Merci beaucoup. Je suis désolée, mais j'ai tellement de choses à dire.

Je n'ai pas terminé une seule chose. Je parlais de l'histoire de l'espoir et de la façon dont la communauté se crée. Nous ne pouvons que changer l'avenir ensemble. Nous ne pouvons pas survivre à la guerre individuellement. Nous ne pouvons y survivre que collectivement, dans les communautés, en nous soutenant mutuellement et en étant solidaires les uns des autres.

J'ai lancé le film *Traces* en tant que document sur les crimes contre l'humanité. Nous avons reçu une petite subvention, alors cela a commencé par des témoignages. Sur le moment, j'ai eu l'impression de plonger dans un océan de douleur. Plus tard, je me suis rendu compte que ce film ne pouvait pas se limiter à ce mal sans fond, à la douleur et aux traumatismes. Il fallait que la dignité l'emporte sur le mal — la dignité humaine que j'ai trouvée dans le processus de rétablissement, cette sororité et cette solidarité. Ce film est devenu un film sur la communauté en tant que lieu de soins et d'espoir.

C'est pourquoi j'ai commencé à parler des organisations de la société civile que je représente. Il est très important pour nous d'être unis et d'avoir ce lien en raison de ce qui se passe avec les régimes totalitaires et les dictatures, et de ce qu'ils veulent faire. Premièrement, ils veulent briser ces liens à l'intérieur des communautés. Ils veulent briser des communautés. Je vois l'existence de ces communautés comme une source de résilience.

Il y a une autre chose que je veux dire.

Nous, les survivants, nous sommes unis, tout d'abord, dans un seul but: lutter pour la justice et lutter contre l'immunité ou l'amnistie pour ces criminels de guerre. Je me souviens que l'un des points de la proposition ou de l'accord de paix avec Poutine était l'amnistie pour tous les criminels de guerre. Quel genre de paix pouvons-nous avoir s'il y a une amnistie pour les crimes de guerre les plus extrêmes?

Il est difficile de parler de justice. De quoi s'agit-il? Nous ne pouvons pas traduire les criminels de guerre russes devant la Cour pénale internationale à La Haye. Nous ne pouvons pas les voir punis. En même temps, nous devons garder une idée de ce qu'est la justice. C'est une question de reconnaissance. C'est une question de voix. Il s'agit de témoignages. C'est un premier pas vers la justice.

Je pense que ce sera un processus lent. Je ne sais pas si moi-même ou d'autres survivants de ma communauté et de mon organisation vivrons assez longtemps pour obtenir justice à l'avenir, mais nous devons donner de l'eau et de la nourriture à ce cheval et marcher ensemble. Nous devons participer à ces processus pour rapprocher cette justice et participer à son avenir.

Merci beaucoup.

● (1610)

Anita Vandenbeld: Je pense que c'est très inspirant. Cette lutte pour la justice ne s'arrête jamais. Nous — les Canadiens et les parlementaires — sommes à vos côtés pour essayer de trouver la justice et la paix, car il n'y a pas de paix sans justice.

Il me reste environ 40 secondes.

J'aimerais vous poser une autre question. J'aimerais poser une question au sujet des quelque 400 personnes qui sont toujours en captivité. Je pense que c'est Mme Bondar qui en a parlé.

Que pouvons-nous faire pour les libérer? Au sein de ce comité et au Canada, nous avons travaillé à libérer les enfants. Que pouvons-nous faire de plus?

Olesia Bondar: [*Le témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Je ne sais pas vraiment ce que vous pourriez faire, car je ne sais pas quoi faire pour que la Russie nous rende nos femmes.

Voici ce qu'affirme notre bureau de l'ombud: quel que soit le nombre de listes de femmes à rapatrier qu'ils établissent, y compris celles des femmes militaires, la Russie refuse de coopérer. Elle refuse d'échanger nos femmes et de les renvoyer en Ukraine. Je pense qu'elle le fait exprès. Elle le fait pour faire du mal à ces femmes, à leurs familles, ainsi qu'à nous, et elle le fait pour leur infliger autant de souffrance que possible.

Je ne sais pas comment nous pourrions les obliger à nous rendre nos femmes. On voit bien des hommes faire l'objet d'échanges de prisonniers, mais pas les femmes — jamais.

Anita Vandenbeld: Notre comité a déployé des efforts considérables pour s'attaquer au problème des enfants enlevés; j'estime donc que l'une des leçons que nous pourrions en tirer serait de redoubler d'efforts pour ramener ces femmes chez elles.

Madame Perunova, je crois que vous avez évoqué les forces de l'ordre. Je sais que nous avons envoyé des agents de la GRC en Ukraine pour dispenser une formation à cet égard afin que la manière dont les faits sont consignés soit recevable devant les tribunaux internationaux. Vous avez parlé de justice et d'impunité, mais si ces preuves ne sont pas conservées sur le terrain, il est très difficile de prouver ces faits par la suite. Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur la manière dont vous procédez?

Je m'adresse à la personne la plus à même de répondre à cette question.

● (1615)

Olha Perunova: [*Le témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Nos agents de police — je parle ici des services d'enquête — suivent une formation spécialisée couvrant tous les aspects que vous avez mentionnés, et ce, dans le respect de toutes les normes en vigueur en matière de conservation des preuves et de consignation de chaque crime de guerre. Nous ne parlons pas que de la violence sexuelle liée aux conflits en ce moment.

L'expérience que nous apporte chaque délégation de votre pays et d'autres pays est extrêmement précieuse pour nous. À un moment donné, nous pensions être seuls. Nous sommes en mesure de mettre en pratique l'expérience que vous nous transmettez dans le cadre de notre travail de police, afin de consigner chacune de ces atrocités. Nos agents de police accomplissent un travail remarquable, grâce à cette expérience et à ces compétences que vous, ainsi que tous les pays, partagez avec nos forces de l'ordre.

Je vous en suis très reconnaissante, car je sais qu'avant l'invasion à grande échelle, notre police nationale ne disposait d'aucune unité spécialisée. Aujourd'hui, nous en avons. Elles sont composées de personnes hautement qualifiées pour documenter les crimes de guerre. Je crois que ce sont des enquêteurs qui suivent une formation au Canada. Ils proviennent de 12 régions situées à proximité des lignes de front, et ils accueillent des personnes qui ont survécu à des actes de violence liés aux conflits. Ces unités opèrent au sein de groupes plus larges. Nous comprenons que les gens se déplacent à travers le pays, et chaque personne compte pour nous. C'est sur ce travail que se concentrent ces unités d'enquête.

Les normes qu'ils mettent en œuvre revêtent également une grande importance. Il y a deux semaines, un décret conjoint a été signé par le bureau du procureur général, le ministère de l'Intérieur et les services de sécurité de l'État, afin de définir les procédures d'enquête sur les crimes de violence sexuelle liés aux conflits. Ce document procédural reprend les pratiques exemplaires du droit international humanitaire ainsi que les meilleures méthodes pour mener des entretiens avec les survivants. Ce sont ces pratiques exemplaires qui nous permettent de documenter chaque cas de la meilleure manière possible.

Je vous remercie de votre attention.

Anita Vandenbeld: Merci.

[*Français*]

Le président: Merci.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour sept minutes, plus deux minutes supplémentaires, parce que tout le monde a eu deux minutes supplémentaires.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie infiniment les témoins. Je leur souhaite la bienvenue au Sous-comité.

J'ai toujours une pensée pour Victoria Amelina, une femme extraordinaire, une artiste ukrainienne qui est tombée sous les bombes du régime russe. En 2023, j'ai eu la chance de la rencontrer et de parler avec elle. Nous avons même eu des échanges privés qui, évidemment, n'ont plus lieu aujourd'hui. Toutefois, dès que j'en ai l'occasion, je prends toujours le temps de dire son nom et de mentionner son sacrifice. Donc, c'est fait.

Madame Kovalenko, par votre travail, vous avez contribué à donner une voix aux survivantes. Je pense qu'il est important de le souligner. Toutefois, au-delà de la reconnaissance des crimes, qu'est-ce qui doit être fait pour que les survivantes se sentent véritablement entendues et crues, et pour qu'elles soient accompagnées non seulement par leur propre gouvernement, mais aussi par la communauté internationale?

● (1620)

[*Traduction*]

Alisa Kovalenko: Je vous remercie d'avoir évoqué Victoria Amelina. Je ne la connaissais pas personnellement, mais nous avions beaucoup d'amis en commun.

Je pourrais parler pendant plus d'une heure des différents examens qui soutiennent... J'ai déjà mentionné qu'il est important que les associations de survivantes bénéficient de ce soutien institutionnel afin que nous puissions continuer d'exister et de venir en aide à d'autres survivantes. Ce principe de soutien par les pairs est très important, car ce soutien représente aussi un processus de réadaptation psychologique lorsque les survivantes arrivent et intègrent la communauté. Elles peuvent observer le rétablissement d'autres femmes et cette croissance post-traumatique. Cela crée une sorte de processus de thérapie de groupe pour les survivantes.

Cependant, nous avons besoin de choses très concrètes et évidentes, comme un soutien médical. Nous ne disposons pas d'un soutien médical durable pour les survivantes. Certaines de celles qui ont fait l'objet d'un échange officiel — c'est-à-dire celles qui ont été échangées après avoir été retenues captives sur un territoire contrôlé par la Russie — bénéficient peut-être d'un mois de réadaptation, mais après, c'est tout. Récemment, nous avons reçu une petite subvention destinée à financer des bilans de santé pour les survivantes. Trente survivantes ont subi des examens médicaux, et nous avons constaté que 80 % d'entre elles souffraient de divers problèmes de santé. Dans certains cas, nous devons collecter des fonds afin de financer des opérations très complexes.

Ces états de santé sont aussi très individuels. On ne peut pas dire: « Bon, toutes les survivantes ont besoin de ceci ou de cela ». Certaines survivantes ont perdu leur logement et n'ont nulle part où vivre. Au sein de notre organisation, nous avons accueilli des femmes dont les maisons avaient été bombardées. Une femme, par exemple, a survécu à la torture et à la violence sexuelle, et pour couronner le tout, sa maison a été bombardée. Nous avons d'abord dû la soutenir et lui offrir de meilleures conditions de vie. Ces situations sont très complexes.

Que pouvons-nous faire pour les survivantes? Tout d'abord, nous discutons avec elles et nous essayons de comprendre ce dont cette personne — cette femme ou cet homme — a besoin en priorité. Quels types d'aide d'urgence devons-nous leur apporter, et ensuite, quelles peuvent être les autres étapes de ce parcours d'assistance et de rétablissement?

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je vous remercie de cette bonne réponse.

Madame Perunova, en novembre 2024, l'Ukraine a adopté la loi 4067-IX, qui reconnaît le statut des personnes ayant vécu des violences sexuelles liées au conflit et qui prévoit des réparations provisoires. J'aimerais juste savoir où on en est rendu pour ce qui est de la mise en œuvre de cette loi. Est-ce qu'il y a des difficultés qui subsistent pour garantir que les victimes puissent effectivement bénéficier de ces mesures?

Madame Zhukovska, vous vouliez répondre à cette question. Nous vous écoutons.

[*Traduction*]

Halyna Zhukovska: [*Le témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

En effet, je peux répondre à votre question.

La loi n^{o} 4067-IX, dite « loi Maryna Bardina », est entrée en vigueur en janvier dernier. En ce qui concerne sa mise en œuvre, j'ai brièvement mentionné dans ma déclaration préliminaire que l'Ukraine avait adopté cette loi. À l'heure actuelle, le Cabinet des ministres de l'Ukraine a adopté une résolution relative à la coordination entre les différentes institutions en vue de l'octroi du statut de « victime de violences sexuelles liées aux conflits ». Un groupe de travail, composé de représentants des autorités gouvernementales centrales, d'organisations internationales et d'organisations de la société civile, est chargé d'octroyer ce statut. Le ministère de la Politique sociale, de la Famille et de l'Unité est le ministère responsable de ce processus et de la mise en œuvre de cette politique.

Quelles mesures ont été prises à cet égard? L'organisme des services sociaux est en train de mettre au point le suivi des services créés pour apporter un soutien aux victimes de violence familiale ou de violence fondée sur le sexe, et nous serons témoins de ce suivi très prochainement. Ces victimes comprennent les victimes de violences sexuelles liées aux conflits. Nous avons entendu dire aujourd'hui que les services offerts sont principalement adaptés aux femmes. Cependant, vous avez également entendu dire qu'un grand nombre d'hommes sont eux aussi victimes de violences sexuelles liées aux conflits. Leur nombre, soit 819, représente deux fois et demie le nombre de femmes ayant subi ce genre de violence. Les services doivent donc être adaptés pour venir également en aide aux hommes victimes de ces traumatismes. Ce travail est très important.

Une autre question reste également en suspens concernant la réparation des torts causés sous la forme d'une aide financière de 3 000 euros. Il s'agit là d'un problème majeur qui doit être résolu.

Je voudrais également ajouter quelque chose. Vous avez demandé à Mme Bondar ce qu'il fallait faire pour aider ces personnes qui ont survécu. Dans ces cas, nous devons adopter une approche complexe, globale et centrée sur l'humain. Ces personnes, qui ont été victimes de ces violences, ont résidé dans des territoires temporairement occupés ou sont revenues de captivité. Il peut s'agir de civils ou de prisonniers de guerre. Je partage entièrement l'avis de Mme Bondar selon lequel l'aide doit être personnalisée afin de répondre aux besoins particuliers de ces victimes. Cependant, nous sommes tous des êtres humains, et nous comprenons que les mesures visant à leur rétablissement doivent être exhaustives: il s'agit notamment de leur fournir un logement, un accès à l'éducation et un soutien en matière de santé mentale, de les aider à renouer des liens avec leurs familles, ainsi que de leur offrir un accompagnement médical et psychologique constant et des services de counseling.

Au sein de notre organisme responsable du fonds des femmes ukrainiennes, nous avons eu l'occasion de découvrir des pratiques internationales en matière de soutien de ces personnes. Ces personnes vont avoir besoin d'aide tout au long de leur vie, et c'est précisément ce que nous devons mettre en place en Ukraine, au sein d'institutions capables de les soutenir tout au long de leur existence.

Merci.

● (1625)

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Vous avez parlé…

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie.

J'invite maintenant le député Zuberi à prendre la parole.

Merci.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Je vous remercie.

Dyakuyu aux témoins, pour leur présence parmi nous aujourd'hui, pour leur témoignage et pour la force dont elles font preuve en persévérant dans leur quête de justice. Je vous remercie de votre courage. Beaucoup de choses ont déjà été dites, et vos témoignages ont été très émouvants. Je tiens à dire que les personnes qui œuvrent pour soutenir et faire avancer la justice font aussi un travail très noble, fort et important. Merci à vous toutes.

Madame Kovalenko, au cours de votre témoignage, vous avez fait ressortir plusieurs aspects très importants, comme l'admiration et le respect dont bénéficient ceux qui ont traversé une épreuve difficile, ainsi que le fait que vous vous battez pour faire justice à ces personnes.

Vous avez également évoqué à plusieurs reprises la notion de communauté. Pouvez-vous nous expliquer en quoi ce sentiment d'appartenance à une communauté revêt une si grande importance? Qu'avez-vous observé quant à la force que ce sentiment a donnée aux personnes qui ont survécu à ces terribles épreuves? Pouvez-vous nous en dire davantage au sujet de ces deux aspects concernant la communauté et de ce qui en a découlé?

● (1630)

Alisa Kovalenko: Je voudrais juste obtenir des précisions au sujet de la question.

Sameer Zuberi: Vous avez évoqué la communauté et l'importance pour les gens de se rassembler et de ressentir ce sentiment d'appartenance. Comment avez-vous constaté que les personnes qui ont rejoint la communauté ont évolué de manière positive?

Alisa Kovalenko: Je comprends, et je vous remercie de ces précisions.

Je peux dire une chose très importante, et je crois l'avoir déjà mentionnée. En tant que femme récemment touchée par ces épreuves, par exemple, et qui vient tout juste de survivre à la torture, à des violences sexuelles ou à la captivité, vous arrivez dans un lieu où se trouvent d'autres femmes qui ont déjà fait ce cheminement vers la guérison. Vous ne les voyez pas comme des femmes rétablies ou guéries, mais ces autres femmes peuvent vous montrer comment surmonter un traumatisme.

En observant et en côtoyant d'autres femmes au sein de la communauté, on constate cette évolution et on garde l'espoir de pouvoir surmonter son traumatisme. Ce phénomène repose sur le soutien entre femmes, et c'est un concept bien réel.

Il y a longtemps, bien avant l'invasion à grande échelle, j'ai lu une étude américaine portant sur la croissance post-traumatique au sein d'organisations de la société civile regroupant des femmes ayant survécu à la violence familiale. Cette étude était très intéressante. Elle a révélé que les femmes membres de ces organisations ou de ces communautés parcouraient ce cheminement de croissance post-traumatique dix fois plus vite que celles qui étaient isolées face à leur traumatisme. Elles pouvaient s'inspirer des exemples de résistance démontrés par d'autres femmes.

De plus, au sein de notre organisation, il ne s'agit pas seulement d'un soutien entre femmes; nous apportons également un soutien social et psychologique. Nous nous efforçons de trouver différents programmes de réadaptation. Par exemple, nous collaborons actuellement avec un monastère en Suisse où les femmes peuvent séjourner pendant 10 jours dans un cadre paisible et magnifique, en pleine nature. Ce sont de petits gestes, mais nous essayons d'aider les survivantes autant que possible en trouvant différents moyens d'y parvenir.

Je peux vous donner l'exemple d'une femme de notre organisation. J'ai assisté à son premier témoignage. C'était la première fois qu'elle racontait son histoire, et elle était dans un état épouvantable. Elle pleurait sans arrêt. Un soldat russe l'avait violée et lui avait également transmis l'hépatite, alors elle était très malade. Au début, nous étions sous le choc, et nous avons été forcés de l'aider à de nombreux égards. De plus, sa maison avait été bombardée; c'était donc une situation totalement catastrophique, et elle se trouvait dans un état psychologique déplorable.

Les habitants du village ont commencé à la détester parce qu'elle pleurait tout le temps. Ces gens avaient survécu à l'occupation, alors pourquoi cette femme pleurait-elle sans cesse? Elle a alors commencé à être rejetée par la communauté de son propre village, et nous avons donc dû lui venir en aide de différentes manières, notamment en lui fournissant des soins médicaux. Nous lui avons acheté des médicaments, et nous avons mis en place un programme de réadaptation. Un an plus tard, je l'ai vue sourire, et j'ai été témoin de cet incroyable parcours vers la guérison. C'était magnifique à voir.

Sameer Zuberi: La femme dont vous avez parlé a-t-elle rendu son histoire publique?

Alisa Kovalenko: Elle joue dans mon film intitulé *Traces*.

Sameer Zuberi: Pourriez-vous communiquer son nom aux membres de notre comité?

Alisa Kovalenko: Elle s'appelle Nina. Je ne peux pas révéler son nom de famille, mais elle a participé au film.

C'était aussi une expérience unique pour moi, car je n'étais pas sûre qu'elle accepterait d'y participer. J'ai attendu un an avant qu'elle n'accepte de prendre part au projet. Cela faisait également partie de son processus de guérison. Pour elle, il était devenu important de relater son histoire publiquement.

● (1635)

Sameer Zuberi: Vous traversez une épreuve très difficile, et votre attention se porte, à juste titre, sur l'Ukraine et sur ce qui s'y passe. Cependant, entendez-vous parler d'autres victimes de violences liées à d'autres conflits? Cherchent-elles à obtenir votre aide ou celle de votre organisation?

Alisa Kovalenko: En fait, je suis également membre du Réseau mondial des victimes et survivantes de violences sexuelles en temps de guerre, ou SEMA, ce qui me permet de faire partie d'un vaste réseau international qui regroupe des survivantes provenant de 29 pays. Il y a un an, nous avons participé à un grand échange d'expériences en Ouganda. Nous étions aux côtés d'organisations dirigées par des survivantes venues de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud, de la République centrafricaine et de l'Éthiopie. Pendant quatre jours, nous avons échangé des renseignements au sujet de nos expériences en matière de défense des intérêts des survivantes.

Oui, nous sommes en relation avec ces personnes, et nous participons aussi souvent ensemble à divers événements ou conférences, comme nous l'avons fait à New York lors de la Conférence sur la condition des femmes et de la famille, ou CSWF. Nous avons échangé avec des femmes originaires de la République démocratique du Congo et d'autres pays africains.

Oui, nous nous efforçons de travailler en étroite collaboration avec ces organisations et de partager nos expériences.

Sameer Zuberi: Je vous remercie de nous avoir fait part de ces récits.

Le président: Je vous remercie, monsieur Zuberi.

J'invite maintenant M. Jackson à prendre la parole.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): J'ai quelques questions précises à poser à chacune des témoins. Je vais donc m'efforcer de m'adresser directement à elles.

Je vais commencer par interroger Mme Bondar. Je vous remercie de vous être jointe à nous.

Le Fonds ukrainien pour les femmes est au cœur de cette crise depuis le début. Ses membres n'ont pas attendu que la communauté internationale remarque la situation. Ils se sont attachés à mettre en place les structures nécessaires pour permettre aux femmes de survivre à ce qu'on leur fait subir. Le plus difficile, lorsqu'il s'agit de documenter les violences sexuelles en situation de conflit, c'est que la plupart d'entre elles ne sont tout simplement jamais consignées. Le silence est la seule preuve qui existe.

Pourriez-vous prendre une minute pour décrire ce que vous observez concrètement sur le terrain et pour nous aider à comprendre l'écart qui existe entre ce qui est officiellement consigné et ce que vivent réellement les femmes en Ukraine?

Olesia Bondar: [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Je vous remercie beaucoup de votre question.

Le Fonds ukrainien pour les femmes a été créé il y a 20 ans. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance que nous avons mis en place pour renforcer les mouvements féministes. Nous ne menons pas nous-mêmes des procédures judiciaires, mais nous soutenons des organisations qui travaillent directement auprès des victimes. Comme l'a indiqué Mme Kovalenko, il arrive très souvent que cet organisme reçoive des fonds, mais ils ne sont pas destinés à couvrir ses frais administratifs. Ces fonds ne servent pas non plus à perfectionner ou à soutenir les membres de l'organisation.

Pour faire entendre la voix des victimes, il faut créer des organisations de défense spéciales. Nous faisons partie de ces organisations de défense. Nous aidons ces organisations à se développer et à grandir. Nous apportons également notre soutien aux organisations qui travaillent directement avec les victimes de violences sexuelles et leur viennent en aide, mais nous ne nous chargeons pas nous-mêmes de recenser ni de consigner ces cas.

Il existe également une organisation d'avocats ukrainiens, appelée JurFem, qui se charge de la protection juridique des victimes de violences sexuelles. C'est elle qui s'occupe de cet aspect du travail.

Grant Jackson: Je vous remercie. Je suppose que ma prochaine question porte davantage sur votre expérience dans ce domaine.

Le Canada a été l'un des premiers États à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Russie. Nous avons l'engagement diplomatique, du moins sur papier. Pourtant, dans ce type de conflit, le même constat s'impose: on documente les crimes, on les dénonce, mais les poursuites demeurent rares, tandis que les survivants continuent de porter seuls le poids de l'impunité.

Si vous ou votre organisation pouviez désigner une seule mesure susceptible de réduire cet écart le plus efficacement possible — qu'il s'agisse d'une capacité dédiée aux poursuites, d'un recours juridique direct pour les survivants ou d'un financement international soutenu des activités de documentation —, quelle serait, selon vous, la principale initiative qui permettrait de combler cette lacune?

● (1640)

Olesia Bondar: [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Je vous remercie de la question. J'aimerais apporter une petite précision concernant la documentation.

Lorsque la guerre à grande échelle a éclaté, un certain nombre d'organisations étaient prêtes à entreprendre un travail de documentation, mais elles n'étaient pas outillées pour le faire de manière professionnelle. Elles ne savaient pas comment recueillir et consigner l'information en bonne et due forme afin que le tout puisse éventuellement servir de fondement à des poursuites judiciaires. Certaines erreurs ont été commises, si bien qu'une partie de la documentation ne pouvait pas être utilisée dans le cadre juridique. Les formations qui leur ont été offertes plus tard se sont révélées utiles.

Dans bien des cas, les victimes n'étaient pas en mesure de nous fournir toute l'information dès le premier entretien; nous avons donc dû les rencontrer à plusieurs reprises. Par la suite, lorsque ces organisations ont appris à documenter les faits correctement et à recueillir les témoignages selon les règles de l'art, nous avons pu structurer le processus de documentation de façon à ce qu'il soit valable sur le plan juridique. Je n'irais pas jusqu'à dire que l'Ukraine possède aujourd'hui toutes les compétences pratiques nécessaires, mais elle dispose d'un nombre suffisant d'éléments de preuve pouvant être utilisés devant les tribunaux pour traduire la Russie en justice.

Nous ne nous occupons pas des procédures judiciaires. Je vais donc demander à mes collègues de compléter ma réponse, puisque cet aspect est directement lié à votre question.

Alisa Kovalenko: Si vous me le permettez, j'aimerais simplement ajouter un point important. Comme vous le savez peut-être, nous travaillons actuellement à la création d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes d'agression commis par la Russie. À mon avis, la contribution la plus importante serait d'appuyer ce processus de création, notamment en y faisant participer davantage d'experts et de praticiens du droit pénal international.

Récemment, j'ai pris la parole devant le tribunal de Nuremberg, dans la légendaire salle 600 où ont été jugés les criminels de guerre nazis après la Seconde Guerre mondiale. Anton Korynevych, qui est l'une des figures de proue de ce projet de tribunal spécial, comptait parmi les invités. Nous avons discuté avec lui de l'importance de faire participer les survivants au processus de poursuite et de mettre à profit leur expertise. Si les survivants avaient enfin voix au chapitre au sein d'un tel mécanisme de justice, cela marquerait une approche inédite dans l'histoire du droit pénal international.

Nous avons vraiment besoin d'un soutien international pour mettre sur pied le tribunal spécial chargé de juger les crimes d'agression commis par la Russie contre l'Ukraine. Une telle instance constituera un précédent historique à l'échelle mondiale.

[*Français*]

Le président: Merci.

Monsieur Brunelle-Duceppe, je vous invite maintenant à prendre la parole.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame Zhukovska, vous m'avez donné une longue réponse tantôt quand vous avez parlé des hommes et des femmes victimes de violences sexuelles. Il y a une organisation non gouvernementale qui est basée à Oslo, qui s'appelle Peace Research Institute Oslo — je ne sais pas si vous la connaissez —, qui a souligné que les enfants qui sont conçus à la suite de violences sexuelles vont souvent être stigmatisés et discriminés. Leurs droits pourraient être négligés dans les cadres juridiques et donc dans les dispositifs de soutien. Est-ce qu'il y a du soutien qui est donné aux enfants nés de violences sexuelles dans le conflit en Ukraine présentement? Est-ce que ce sont des gens qui sont reconnus et peuvent-ils obtenir du soutien?

● (1645)

[*Traduction*]

Halyna Zhukovska: [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

En effet, partout dans le monde, les enfants nés de violences sexuelles sont, eux aussi, des victimes. Ils sont eux-mêmes victimes de violences sexuelles.

Dans notre pays, nous les reconnaissons également comme tels. Cependant, à ce jour, aucun parent ne s'est officiellement adressé à nous pour demander de l'aide pour un enfant conçu à la suite de violences sexuelles. Ces cas ne sont pas documentés, mais je suis absolument convaincue que ces enfants existent. Pour nous, cela ne fait aucun doute. Nous savons notamment qu'il y en a dans la région de Zaporijjia, dont une partie est actuellement sous occupation temporaire.

Je suis totalement persuadée qu'à l'avenir, notre travail d'aide auprès des victimes nous amènera aussi à soutenir ces enfants. Ils seront reconnus comme des victimes de violences sexuelles liées au conflit.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Oui, tout à fait. Ce n'est pas tellement évident de mettre en lumière ce problème parce que, justement, il y a aussi un enjeu de sécurité pour les enfants, mais aussi, souvent, pour la femme qui a été victime de violences sexuelles et qui, finalement, a donné naissance à un enfant dans ces circonstances. Bref, c'est quand même quelque chose qui, je pense, doit être souligné. Peut-être que, dans le futur, on pourra y remédier et qu'il y aura aussi d'autres pays qui participeront et offriront ce genre de soutien. Nous espérons que le Canada le fera.

Mme Kovalenko a mentionné tantôt que les femmes qui vivent dans les territoires occupés, dans les régions qui sont proches du front ou dans des communautés plus rurales font face à des obstacles particuliers, qui sont différents de ceux qu'on trouve dans le reste du pays, pour accéder aux services de protection, aux soins psychologiques ou au soutien juridique. Qu'est-ce qu'on peut faire pour adapter les services à ces gens qui vivent des situations complètement différentes de ce qu'on peut trouver dans le reste du pays? La question est large.

Madame Kovalenko, vous pourriez en parler, parce que c'est vous qui l'avez abordée.

[*Traduction*]

Alisa Kovalenko: Merci. C'est une très bonne question, mais elle n'est pas simple. Comment pouvons-nous organiser des services de soutien dans des zones où la situation est extrêmement dangereuse?

Je vais donner l'exemple de la ville de Kherson. On y assiste à un véritable « safari aux drones ». Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent des drones russes pourchasser et tuer des gens. Comment peut-on offrir un soutien dans de telles conditions?

Nous devons trouver des endroits sûrs où ces personnes pourraient se rendre pour recevoir de l'aide. Il nous est impossible de garantir la sécurité nécessaire pour offrir ce genre de programmes dans la région de Kherson, dans la ville de Kherson ou dans la région de Zaporijjia. Le danger est tout simplement trop grand. C'est pourquoi nous devons envisager d'autres solutions pour amener ces personnes dans des lieux plus sûrs.

Par exemple, lorsque notre organisation tient des séances destinées aux femmes — qu'il s'agisse de soutien psychologique ou de formation —, nous amenons les participantes dans l'Ouest de l'Ukraine, où elles peuvent échapper un peu aux bombardements incessants. Là-bas, elles peuvent se reposer et se sentir en sécurité. Nous les accueillons dans des villes situées dans les zones les plus sûres du pays. C'est ce que nous pouvons faire pour le moment. Jusqu'ici, il s'est avéré très difficile de trouver une autre solution.

Halyna Zhukovska: [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Pour aider ces personnes, nous misons sur la relocalisation des communautés territoriales. Par exemple, les administrations militaires régionales de Louhansk et de Donetsk travaillent directement auprès des populations qui ont été temporairement déplacées ailleurs au pays. C'est dans ce cadre qu'une aide leur est apportée. L'Ukraine a d'ailleurs adopté son troisième plan d'action concernant la résolution 1325, qui prévoit notamment un soutien aux survivants de violences sexuelles liées au conflit. Il s'agit d'un des objectifs de ce plan. Les administrations militaires régionales sont chargées de mettre en œuvre des mesures et des activités précises pour venir en aide à ces personnes.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que ce travail est d'une grande complexité. Il exige des améliorations constantes. À l'échelle des communautés territoriales, nous avons dû répondre à de nombreuses questions sur la façon de rétablir ces services et d'en assurer la mise en œuvre.

À cet égard, les organisations de la société civile qui œuvrent dans ce domaine ont un grand rôle à jouer, et les autres pays qui appuient ces efforts — notamment le Canada — peuvent eux aussi apporter une contribution importante par l'entremise de leurs projets. C'est ainsi que nous procédons pour l'instant: soit nous déplaçons les gens vers des lieux plus sûrs, soit nous intervenons directement auprès d'eux.

● (1650)

Le président: Merci.

[*Français*]

Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

[*Traduction*]

J'invite maintenant Mme Dhillon à prendre la parole.

Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie toutes nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui, malgré les circonstances extrêmement difficiles. Vous avez fait preuve d'un immense courage. Vous vous êtes battues pour vous-mêmes, et vous continuez de vous battre aujourd'hui pour l'avenir de toutes les femmes — non seulement des Ukrainiennes, mais aussi des femmes du monde entier — et, comme l'a dit Mme Bondar, pour les hommes et les garçons qui sont eux aussi victimes de violences sexuelles. C'est un phénomène que nous observons de plus en plus souvent, ce qui est très troublant.

Ce qui me dépasse, c'est que ces soi-disant soldats — ces hommes — puissent commettre de tels actes de lâcheté, des actes d'une telle bassesse, puis rentrer chez eux et se retrouver face à leur mère, à leur épouse, à leur fille ou aux autres femmes de leur famille. Je ne sais pas comment ils font pour avoir la conscience tranquille.

J'aimerais savoir, dans un premier temps, si certaines femmes de leur entourage — qu'il s'agisse d'épouses, de filles ou de mères — se rangent aux côtés de militantes comme vous et dénoncent les actes commis par des membres de leur famille qui servent dans l'armée.

Cette question s'adresse à qui veut bien y répondre.

Alisa Kovalenko: Je vous remercie de cette question.

À vrai dire, certaines épouses de soldats ont même encouragé leur mari à violer des femmes ukrainiennes, comme en témoignent des conversations téléphoniques interceptées entre des soldats russes et leurs proches. On peut d'ailleurs trouver certains de ces enregistrements sur YouTube.

Malheureusement, il ne s'agit pas de cas isolés. Ce n'est pas simplement quelque chose qui m'est arrivé à moi, ou qui est arrivé à Iryna ou à d'autres femmes. À mes yeux, il s'agit d'un acte de génocide. La Russie recourt systématiquement à la violence sexuelle comme arme de guerre et comme instrument pour réprimer le peuple ukrainien et briser sa résilience.

Nous pouvons observer des tendances très nettes. Il ne s'agit pas de faits survenus uniquement à Boutcha, à Kherson sous occupation ou seulement ici et là; ils se sont produits partout. Cela montre que ces actes ont été complètement banalisés et encouragés par les plus hauts échelons de la chaîne de commandement.

Dans les lieux de détention, la torture sexuelle est extrêmement répandue. Selon le dernier rapport des Nations unies, 75 % des témoignages documentés font état de violences sexuelles. Autrement dit, près des trois quarts des personnes détenues en ont été victimes — donc, presque tout le monde. Quant aux autres formes de torture, elles touchent environ 90 % des personnes en captivité. Il est évident que la Russie a recours à ces pratiques de façon délibérée.

Les femmes que nous accompagnons au sein de notre organisation ont survécu aux violences sexuelles liées au conflit. Ce qu'elles ont subi allait bien au-delà d'un acte à caractère sexuel; il s'agissait d'actes de torture d'une extrême brutalité. Une femme de 75 ans a été violée et torturée par un soldat russe. Il lui a brisé les dents. Elle les a toutes perdues. Il lui a lacéré l'abdomen avant de la violer. Nous constatons ce type de torture dans près d'un cas sur deux de violences sexuelles liées au conflit. C'est une preuve de plus que la violence sexuelle est utilisée comme une arme de guerre destinée à nous briser et à nous tuer.

Quant aux hommes ayant survécu à des tortures à caractère sexuel durant leur captivité, ils étaient souvent soumis à une méthode de torture surnommée « l'appel à Poutine », soit l'application de décharges électriques aux organes génitaux. À la suite de ces sévices, ils n'étaient plus en mesure d'avoir des enfants.

Tous ces éléments de preuve montrent que ces crimes sont perpétrés de façon délibérée.

● (1655)

Anju Dhillon: Merci beaucoup.

Est-ce que l'une de vos collègues aimerait ajouter des observations sur ces actes déshumanisants?

Madame Bondar, vous pourriez peut-être commencer. Vous avez dit que les hommes et les garçons sont eux aussi de plus en plus nombreux à subir de tels sévices.

Olesia Bondar: [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Je ne peux que confirmer ce qui vient d'être dit et abonder dans le même sens.

Il est vrai que nous avons accès à de nombreuses interceptions de communications. Nous interceptons ces appels et ces conversations. On s'attendrait normalement à ce que de telles révélations suscitent une réaction d'indignation et que les femmes russes soient horrifiées d'apprendre ce que font les soldats russes. Or, la teneur des conversations que nous avons entendues dépassait l'entendement. Nous n'en croyions pas nos oreilles. Comment ces femmes pouvaient-elles cautionner de tels actes de violence? Elles encourageaient leur fils ou leur mari soldat à commettre ces crimes atroces. Nous avons fini par perdre l'espoir qu'elles puissent devenir nos alliées dans cette quête de justice.

Je n'ai pas mentionné un facteur très important lorsque j'ai parlé du sort des femmes en captivité. Un autre problème se pose à cet égard. Nous disposons de renseignements, par exemple, sur les femmes combattantes, mais nous n'en avons pratiquement aucun sur les femmes civiles. Nous n'obtenons de l'information que lorsque leur dossier se retrouve devant les tribunaux. Avant qu'un jugement soit rendu, la famille et les proches de ces femmes ne reçoivent aucune information. Nous ne savons rien de leur situation.

Il est extrêmement important que nous en fassions davantage pour venir en aide aux femmes civiles. Dans bien des cas, les enfants reprochent à leur mère ses positions pro-ukrainiennes et la tiennent responsable de sa captivité. Les enfants accusent leur mère. Ils lui disent: « Maman, si tu n'avais pas affiché aussi ouvertement ton soutien à l'Ukraine, tu ne te serais jamais retrouvée en captivité. » Telle est leur réalité.

Je pense notamment au cas d'une femme qui avait été invitée à participer à nos activités et à se joindre à notre groupe. Elle ne pouvait pas se déplacer sans son enfant, qui était pourtant âgé de 15 ans. Après sa captivité, elle était tellement traumatisée qu'elle n'arrivait plus à le laisser seul.

Dans bien des cas, lorsque nous offrons du soutien aux femmes, leurs enfants ne sont pas pris en compte. C'est un problème de taille. Il y a là une véritable lacune. Lorsque nous obtenons des fonds de donateurs pour aider ces femmes, les enfants sont généralement laissés pour compte, alors qu'ils souffrent eux aussi. Beaucoup de femmes n'ont ni la force ni l'énergie de se séparer de leurs enfants. Elles nous disent: « Je ne vais plus nulle part sans eux. » Elles restent constamment à leurs côtés. À défaut de pouvoir laisser leurs enfants seuls, elles renoncent à participer activement aux activités de notre organisation.

● (1700)

Le président: Merci.

J'invite maintenant M. Kuruc à prendre la parole.

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier tout le monde d'être des nôtres aujourd'hui et de nous faire part de ces expériences et de ces réalités extrêmement difficiles. Je salue votre courage et je vous remercie de faire entendre votre voix. Il est très important que les Canadiens entendent ce que vous avez à dire, et j'espère qu'ils sont à l'écoute.

Cela dit, j'ai beaucoup appris en vous écoutant. Je crois que j'aimerais vous entendre davantage. J'ai l'impression que chacune d'entre vous n'a peut-être pas encore eu l'occasion d'aborder un sujet qui lui tient à cœur.

Enfin, si je devais vous poser une question, ce serait la suivante: y a-t-il, selon vous, quelque chose que notre comité ou les Canadiens en général devraient absolument comprendre à propos des violences sexuelles liées au conflit en Ukraine? Vous pourriez aussi prendre un instant pour mettre en lumière un aspect particulièrement important qui n'a peut-être pas été abordé aujourd'hui. Je crois que le président pourrait accorder une minute et demie à chacune d'entre vous.

Je propose que nous commencions par Mme Perunova.

Halyna Zhukovska: [*La témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Je peux commencer, si vous me le permettez. Je ferai de mon mieux pour répondre à votre question.

Avant tout, nous voulons que toutes les personnes ici présentes comprennent très clairement une chose: ce que la Russie a commis sur le territoire de l'Ukraine est un crime. Là-dessus, il n'y a aucune ambiguïté.

Nous souhaitons également que cette position soit appuyée non seulement dans cette enceinte, mais partout où vous irez et auprès de toutes les personnes à qui vous parlerez. Nous vous demandons de relayer notre voix et nos espoirs auprès des gens que vous côtoyez, tant dans votre entourage que dans votre milieu de travail.

Nous avons déjà exprimé notre gratitude pour le soutien que le Canada apporte à l'Ukraine. Il s'agit d'une aide complète, et je tiens une fois de plus à vous en remercier.

Ce soutien prend de nombreuses formes. Nous en avons évoqué quelques-unes aujourd'hui. À l'heure actuelle, bon nombre de ces mesures sont devenues réalité en Ukraine. Elles produisent des résultats tangibles.

Aujourd'hui, nous dirions qu'il faut offrir aux victimes un soutien plus systémique, plus global et à long terme. Nous devons aussi soutenir les organismes communautaires composés de victimes. Il en existe actuellement 11 en Ukraine.

Dans le cas de SEMA Ukraine, nous faisons partie d'un mouvement international beaucoup plus vaste. Nous comprenons notre mandat, notre rôle et notre vision. Toutefois, il existe aussi des organisations très récentes qui manquent encore d'expérience. C'est notamment le cas de plusieurs organisations d'hommes qui en sont à leurs débuts et qui ont besoin de soutien. Nous avons parlé des centres de services qui accompagnent les victimes. Ils ont, eux aussi, besoin de soutien et d'aide pour poursuivre leur développement. Nous devons nous inspirer de l'expérience internationale et, à cet égard, l'expérience canadienne revêt pour nous une importance capitale.

Nous avons aussi parlé de divers aspects de la documentation. Nous avons évoqué les problèmes liés à la Cour pénale internationale. Les chiffres concernant le nombre de victimes de crimes sexuels et de crimes de guerre dans le cadre du conflit varient selon les sources. Par exemple, la mission de surveillance des Nations unies fait état d'environ 1 000 victimes, alors qu'en Ukraine, un nombre différent de personnes a officiellement été recensé et enregistré. D'où vient cet écart? Je suppose qu'il s'explique en partie par des critères de documentation et d'enregistrement qui ne sont pas tout à fait les mêmes. Nous devons nous entendre sur des critères communs. Nous devons parler d'une même voix. C'est à cet égard que nous avons besoin de votre soutien.

J'aimerais souligner un autre élément important, à savoir le registre international des dommages et pertes. Les Ukrainiens peuvent y présenter une demande d'indemnisation. Toutefois, à l'heure actuelle, seules les réclamations portant sur la période ayant suivi l'invasion à grande échelle peuvent être inscrites au registre. La documentariste ukrainienne dénonce haut et fort ce problème. Elle s'efforce depuis des années de sensibiliser la communauté internationale à cet enjeu. Je vous invite donc à appuyer ses démarches.

● (1705)

Un dernier point, mais non des moindres: le financement. Certes, dans notre situation, nos effectifs et nos ressources financières très limités, mais nous sommes fermement convaincus que nous allons surmonter ces difficultés et gagner. Pour ce faire, nous comptons énormément sur votre soutien continu.

Je vous remercie.

Ned Kuruc: Y a-t-il une autre invitée qui souhaite prendre la parole?

Alisa Kovalenko: Merci. Je tiens simplement à souligner le caractère unique des survivantes ukrainiennes de violences sexuelles dans le contexte de ce conflit.

Parlons d'autres pays ayant connu des conflits d'envergure, comme l'ex-Yougoslavie, la Bosnie et le Kosovo. Les femmes ont commencé à s'exprimer et à témoigner 15 ans après avoir survécu à la violence sexuelle liée au conflit, une fois la guerre terminée. En Ukraine, nos survivantes témoignent alors que la guerre fait rage, vivant chaque jour sous les bombes. Même Kiev est désormais devenue, je dirais, une ville de première ligne. Le contexte est très différent pour les organismes dirigés par des survivantes et, de manière générale, pour le mouvement des survivantes qui s'expriment. Cela demande encore plus de courage. À Kiev aujourd'hui, avec l'intensification des bombardements russes, il est parfois impossible de se déplacer de la rive gauche à la rive droite de la ville. Nous avons besoin de soutien afin de pouvoir continuer à nous exprimer, même pendant la guerre en cours.

Il faut renforcer les sanctions contre la Russie. Nous devons également tout mettre en œuvre pour que les avoirs russes gelés profitent aux victimes de l'agression russe, aux victimes des crimes de guerre russes, ainsi qu'au processus de reconstruction de l'Ukraine. Je pense que nous pouvons y parvenir, du moins je l'espère.

Je vous remercie.

● (1710)

[*Français*]

Le président: Merci.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez maintenant la parole.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Je vais poser des questions un peu plus délicates pour mon dernier tour de parole. Je veux juste quand même clarifier le fait que je suis un allié indéfectible de l'Ukraine. Je suis évidemment sous sanction et banni par la Russie. Donc, on n'a pas à s'inquiéter.

Le Sous-comité des droits internationaux de la personne a fait beaucoup d'études sur différents conflits armés qui ont surgi un peu partout sur la planète. Nous avons été témoins, nous avons fait des missions sur le terrain. C'est pour ça que je dis que c'est peut-être un peu plus délicat, mais, dans les conflits armés, souvent, ces crimes sont commis des deux côtés.

La question que je me pose, c'est que, lorsqu'une femme est malheureusement victime d'un tel crime, parce qu'on ne peut pas contrôler tout le monde, même de notre côté, il est plus difficile pour cette femme ou pour cet homme de dénoncer un crime qui résulte, en fait, d'un tir fratricide.

C'est pour ça que je dis que c'est délicat, mais sachez que ça ne change absolument rien à mon soutien indéfectible à l'Ukraine. Ce n'est pas ça. C'est que nous sommes ici au Sous-comité pour comprendre, pour aider au maximum et pour savoir ce qu'on peut faire. Dans cet état d'esprit, je me demandais si vous aviez des données. Ça ne vient pas seulement évidemment de l'armée russe. Lorsqu'il y a des victimes de crimes sexuels commis malheureusement par des troupes alliées, comment est-ce qu'on réagit? Comment est-ce qu'on intervient dans ce genre de situation?

J'ai essayé de poser la question de la façon la plus délicate possible.

[*Traduction*]

Halyna Zhukovska: [*Le témoin s'exprime en ukrainien, et l'interprétation en français de ses propos est traduite ainsi:*]

En effet, nous avons connaissance des cas que vous venez d'évoquer. La mission d'observation de l'ONU a recensé 31 cas de violences sexuelles commises par des représentants de l'Ukraine. Nous menons une action globale, et il va sans dire qu'il s'agit là d'un crime. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Ensuite, nous nous employons activement à prévenir ce type de crimes. Nous collaborons avec les représentants des secteurs de la défense et de la sécurité afin de prévenir ces faits, de leur faire comprendre quelles actions constitueraient un crime et de leur faire prendre conscience qu'il s'agit bien d'un crime. Nous disposons de programmes allant dans ce sens. Nous organisons une série de conférences sur ce type d'enjeux. Je pense que Mme Perunova pourrait vous en dire davantage à ce sujet.

Afin que ce travail soit mené de manière systématique, Mme Perunova, la représentante officielle du Service de surveillance du respect des droits de la personne, a rencontré chacun des responsables des secteurs de la défense et de la sécurité. Elle a organisé des entretiens individuels au cours desquels elle a abordé ces questions. Ensuite, elle a prévu de se rendre dans les lieux où sont détenus des prisonniers de guerre russes afin de s'informer sur leurs conditions de détention et de vérifier si les droits de la personne y sont respectés. C'est très important.

Par ailleurs, demain, sous la houlette du vice-premier ministre de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine, se tiendra une réunion interministérielle avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la défense. Au cours de cette réunion, nous aborderons la question que vous avez évoquée. Nous présenterons l'analyse issue des entretiens individuels avec les dirigeants, et une feuille de route sera établie sur la manière d'aller de l'avant afin d'empêcher que de tels crimes ne se produisent et sur la manière de traiter cette question à l'avenir.

● (1715)

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je vous remercie de votre réponse parce que vous venez de décrire ce qu'est un État de droit par rapport à la Russie de Poutine, et je vous en suis très reconnaissant.

Une autre question qu'on se pose, dans les études et les missions qu'on fait, c'est que, souvent, dans les conflits armés, les victimes sont de plus en plus jeunes et elles sont ciblées en raison de leur âge.

Vous me faites signe que ce n'est pas le cas, madame Kovalenko. Je vous laisse donc la parole pour traiter de cette question.

[*Traduction*]

Alisa Kovalenko: Absolument pas. Je peux confirmer qu'au sein de nos organismes, ce sont surtout des femmes d'un certain âge qui ont survécu à des violences sexuelles en contexte de guerre. En réalité, il s'agit d'une preuve supplémentaire que ce type d'agressions ne sont pas des actes à caractère sexuel, malgré les apparences. Nous sommes bien loin de l'image d'une bande de soldats russes érotisés par une belle jeune femme dans un village ukrainien...

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je parlais d'enfants, pas nécessairement de belles jeunes filles. C'était vraiment concernant des gestes, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre qui ciblent des enfants pour les détruire. On en entend de plus en plus parler, mais vous me dites que ce n'est pas nécessairement le cas. Est-ce que ça existe?

[*Traduction*]

Alisa Kovalenko: Nous ne constatons pas que cette tendance concerne les jeunes femmes. En réalité, c'est plutôt le contraire; nous observons davantage de femmes d'âge mûr ayant été victimes de crimes sexuels.

Il y a plusieurs raisons derrière ce phénomène inquiétant. Les femmes âgées décident souvent de rester dans les villages pour protéger leurs biens. Elles ne s'attendaient vraiment pas à ce que des soldats russes viennent violer des grands-mères. Ce sont littéralement des grands-mères. Beaucoup de femmes, lorsque nous avons documenté ces crimes de guerre, ont déclaré: « Ce soldat russe avait l'âge de mon petit-fils. ». Un grand nombre de soldats russes ont violé des femmes qui avaient pourtant l'âge de leurs grands-mères. Nous constatons cette tendance encore plus fréquemment qu'avec les enfants ou les jeunes femmes.

Notre organisme compte également plusieurs jeunes femmes. L'une d'entre elles, âgée de 17 ans, a fait une déposition officielle auprès du parquet, mais elle n'est pas encore prête à s'exprimer publiquement à ce sujet. Je peux affirmer que la stigmatisation est bien plus forte pour les jeunes femmes qui décident de prendre la parole. Nous observons que davantage de femmes victimes se disent prêtes à s'exprimer publiquement, et notamment des femmes d'âge mûr. Bref, nous disposons de témoignages provenant de femmes de toutes les tranches d'âges.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le président: Merci beaucoup.

Pour le temps qu'il nous reste, j'aimerais accorder à chacune d'entre vous deux minutes et demie pour prononcer un mot de la fin.

Nous allons commencer par Mme Bondar.

● (1720)

Olesia Bondar: Je vais vous faire part de mes dernières observations, mais pas tout de suite. En fait, j'ai besoin d'une minute pour réfléchir.

Le président: Très bien. Madame Zhukovska, à vous la parole, je vous prie.

Halyna Zhukovska: [*Le témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en français de ses propos est traduite ainsi:*]

Merci beaucoup.

En fait, je crois que j'ai parlé plus que tout le monde aujourd'hui.

Je tiens vraiment à vous remercier. Nous avons abordé ce sujet de manière très approfondie et nous nous y sommes vraiment plongés. Je vous suis très reconnaissant d'avoir examiné la question sous tous ses angles. Cela prouve que vous disposez d'une grande expérience dans ce domaine, que vous y travaillez sans relâche, et que vous maîtrisez tous les aspects à prendre en compte pour résoudre ce genre de problèmes.

Je souhaite également vous lancer un appel: continuez à soutenir Alisa Kovalenko, qui accomplit un travail remarquable. Elle n'a pas seulement réussi à parler des crimes sexuels commis contre des Ukrainiennes: elle a réussi à donner une image concrète de ce qui se passe réellement sur le terrain, et à démontrer que, malgré les plus terribles conditions, nous pouvons conserver notre humanité.

Nous voulons que cette victoire se concrétise. C'est très important. Le simple fait que le documentaire dirigé par Mme Kovalenko ait été sélectionné aux Oscars est une preuve supplémentaire que l'ensemble de la communauté ukrainienne reconnaît qu'il s'agit de graves crimes, se regroupe pour soutenir les survivantes afin qu'elles puissent non seulement survivre physiquement, mais aussi guérir et continuer à vivre pleinement leur vie.

Je tiens à dire que nous traversons tous une période très difficile. Nos familles, nos enfants, nos maris, nos parents sont demeurés en Ukraine, et nous sommes très inquiètes pour leur sort. Je vous suis très reconnaissante de partager notre souffrance et de nous apporter votre soutien, et je vous demande d'avoir autant confiance en notre victoire que nous en avons nous-mêmes.

Merci beaucoup de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui, et félicitations pour le travail remarquable que vous accomplissez.

Olha Perunova: [*Le témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en français de ses propos est traduite ainsi:*]

J'aimerais dire quelques mots.

J'ai analysé toutes les questions que vous, en tant que parlementaires, nous avez posées. Vous avez mis l'accent sur les principales priorités concernant l'action menée par notre pays. Cela montre à quel point vous êtes conscients et bien informés de ce qui se passe en Ukraine. Je tiens donc à vous exprimer mon plus grand respect pour l'intérêt que vous portez aux événements qui se déroulent en Ukraine.

Nous devons plus que jamais rester unis; ce n'est qu'en formant une équipe, en agissant de manière démocratique, que nous pourrons obtenir le résultat que nous souhaitons tous, à savoir la victoire sur la Russie.

Merci à tous ceux et celles qui sont ici aujourd'hui.

Le président: Madame Perunova, j'aimerais vous garder jusqu'à la fin de cette séance pour vous laisser un peu de temps libre, car vous avez une grande expérience sur le sujet.

Madame Bondar, à vous la parole, je vous prie.

Olesia Bondar: [*Le témoin s'exprime en ukrainien et l'interprétation en français de ses propos est traduite ainsi:*]

Merci de m'avoir accordé ce délai supplémentaire pour mettre de l'ordre dans mes idées.

Je vous suis en effet très reconnaissant d'avoir organisé cette réunion. Nous pouvons constater à quel point le Canada s'est impliqué dès le tout début de l'invasion à grande échelle. Nous pouvons constater que les priorités que le Canada soutient en Ukraine restent inchangées. Nous savons que de nombreux autres conflits surgissent un peu partout dans le monde, et nous vous sommes extrêmement reconnaissants de rester inébranlables dans votre soutien à l'Ukraine. Il est facile de soutenir un pays lorsque tout le monde le soutient; il est très difficile de le soutenir lorsque les partenaires se retirent. Seuls les plus résilients, les plus fiables, et les plus dignes de confiance restent.

Il y a un autre aspect que je souhaite souligner.

Nous n'avons pas beaucoup parlé aujourd'hui d'une paix juste. Je tiens à insister sur ce point: une paix juste et durable ne peut être instaurée que si les auteurs de différents crimes sont amenés à rendre des comptes. Il ne s'agit pas du dialogue que certaines parties tentent d'initier entre les pays pour nous conduire à un processus de réconciliation. Ce processus ne mènera pas nécessairement à une paix durable. Seules les poursuites à l'encontre des criminels, et leur mise en cause de leur responsabilité, nous permettrons d'instaurer une paix juste et durable.

Je veux que vous gardiez à l'esprit ces femmes dont Mme Kovalenko a parlé, car elles sont si nombreuses. La vérité ne sera entièrement révélée qu'une fois la guerre terminée. Cette vérité sera effroyable. Nous savons déjà que ces victimes sont très nombreuses. Leur nombre, ainsi que ce que nous découvrirons une fois la guerre terminée, seront véritablement terrifiants.

Je ne sais pas si Mme Kovalenko vous a déjà fait parvenir une invitation officielle à la projection du documentaire, qui aura lieu demain. Vous êtes tous invités à y assister. N'hésitez pas à venir, nous serons ravis de vous revoir.

Merci pour votre attention.

● (1725)

Alisa Kovalenko: Je vais poursuivre en exprimant ma gratitude. Je tiens à vous remercier tous. Vous savez, il faut du courage pour s'exprimer, mais il en faut aussi pour être prêt à écouter, à entendre, et il est important de disposer d'un espace où l'on a le sentiment d'être écouté. Pour moi, ce sentiment d'être écoutée a été particulièrement important.

La deuxième chose que je tiens à dire est d'ordre existentiel: pour nous, il est très important de ne pas être considérés comme des victimes, ni comme des survivants de violences sexuelles liées au conflit, mais comme des Ukrainiens, tous sans exception. Imaginez un peu: depuis 12 ans, nous résistons à l'un des plus grands pays du monde, et nous continuons de riposter tant bien que mal.

Je voudrais évoquer un élément tiré de mon parcours.

Au début de l'invasion russe à grande échelle, je suis partie me battre. Je suis devenue soldate dans une unité d'infanterie. Je suis partie me battre parce que j'ai survécu à des violences sexuelles et à la torture en 2014, au tout début de l'agression russe. À cette époque, j'ai été confrontée à ce mal sans fond. J'ai pris conscience de ce qui pourrait arriver à mon pays si ce mal sans merci venait à se propager.

Au début de l'invasion à grande échelle, mon fils avait quatre ans, et cela m'a vraiment brisé le cœur de le quitter pour aller me battre au front sans savoir si j'en reviendrais, mais je savais que je me battrais pour son avenir et pour celui de cette nouvelle génération, et que je protégerais l'univers des valeurs, l'État de droit, les valeurs démocratiques et la liberté, car je me battais pour son avenir, et pas seulement contre la Russie. Il est important de se rappeler que nous défendons notre patrie contre des agresseurs qui nous violent tous.

Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

Le président: Merci à vous tous. Vos témoignages ici touchent profondément toutes les personnes présentes dans cette salle. En tant que président du Sous-comité, et au nom de tous mes collègues, je peux vous assurer que le Canada est à vos côtés et qu'il continuera à l'être, et il en va de même pour la population canadienne.

D'après ce que nous venons d'entendre, notamment de la part de Mme Kovalenko, vous nous avez bien rendu compte de ce qui s'est passé. Nous ne disposions pas de renseignements aussi complets, mais vous nous les avez fournis de manière très claire. Nous vous en remercions, et nous demeurons fidèlement à vos côtés.

N'hésitez pas à ajouter tout ce que vous n'avez pas eu l'occasion de dire, si vous le souhaitez. N'hésitez pas à écrire soit au président, soit au greffier, et vous recevrez la réponse appropriée.

Merci. Ce fut un grand plaisir de vous accueillir.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca